

L'école des sciences pratiques de Toronto fut établie en 1877, alors que le gouvernement provincial prit un arrangement avec le conseil de l'université par lequel les élèves de l'école devaient jouir des avantages de l'instruction donnée par ses professeurs et ses conférenciers dans tous les départements des sciences. Tel que maintenant organisée, l'école a dans son personnel, des professeurs de génie civil, de chimie appliquée, de mathématiques, de physique, de chimie, de minéralogie, de géologie, de biologie et d'ethnologie. On donne des diplômes d'ingénieur civil, de chimiste, de géologue et d'essayeur. On prépare aussi les élèves qui désirent étudier l'arpentage et la médecine. Un laboratoire et un atelier sont aussi attachés à l'école qui est maintenue par un octroi annuel d'environ 88,800 donné par le gouvernement provincial. Le nombre des étudiants était de 71 en 1888. Les candidats qui veulent avoir leurs diplômes d'ingénieurs civils à l'université de Toronto doivent en premier lieu avoir leur diplôme à cette école. Le ministre de l'instruction publique propose d'établir des cours complets de chimie appliquée, de mécanique et d'architecture.

Ecole des sciences pratiques de Toronto

Les détails donnés ci-haut (et ils ne sont pas complets) indiquent qu'une somme de pas moins de 89,836,000 est placée en dotations, bâties, terres, etc., et que le revenu annuel est de 8655,000, pourvoyant à l'éducation d'au-delà de 7,000 étudiants.

LOIS ET CRIMES.

649. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pourvoit à ce que le gouverneur général nomme les juges des cours supérieures, de districts et de comtés, excepté ceux des cours de vérification de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et à ce que leurs salaires soient fixés et payés par le gouvernement fédéral. Il pourvoit aussi à ce que les juges de la province de Québec soient choisis parmi les membres du barreau de cette province. Il y a une disposition semblable pour le choix des juges des provinces d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, jusqu'à ce que les lois relatives à la propriété et aux droits civils soient rendus uniformes par toute la Puissance.

Nomination des juges en Canada.

650 La plus haute cour du pays est connue sous le nom de Cour Suprême et fut constituée en 1875. Elle est présidée par un juge en chef et 5 puînés. Tous doivent résider dans la ville d'Ottawa ou à une distance de pas plus de cinq milles. La cour siège à Ottawa trois fois par année, savoir : en février, mai et octobre. Cette cour a une juridiction civile, criminelle et d'appel dans tous le Canada.

La cour suprême